

Communiqué de presse, pour diffusion immédiate

Zurich, le 2 juillet 2021

Assemblée plénière de la Conférence centrale du 26 juin 2021 à Berne

La Conférence centrale participe au traitement des cas d'abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique

Lors de sa deuxième assemblée plénière de 2021, la Conférence centrale s'est prononcée en faveur d'une participation à divers projets: elle soutient l'Etude historique sur les abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique en Suisse, s'engagera pour la mise en place d'un bureau de coordination de l'aumônerie en milieu hospitalier, poursuivra son engagement au sein de l'organisation de soutien du Forum politique Berne et soutiendra financièrement «oeco Eglises pour l'environnement» dans le développement de sa présence en Suisse romande ainsi que l'association «Allianz Gleichwürdig Katholisch» dans son processus de professionnalisation. La Conférence centrale a également examiné une multitude de questions financières et mené des réflexions sur sa collaboration avec la Conférence des évêques suisses.

Traitement des cas d'abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique en Suisse

En collaboration avec la Conférence des évêques suisses et les ordres religieux, la Conférence centrale instaure les conditions permettant de réaliser un projet pilote sur l'étude historique des cas d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial en Suisse. Elle participera au financement du projet pilote et incitera ses membres à assurer le libre accès à leurs dossiers et à leurs archives dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Ce projet pilote représente un jalon essentiel dans le traitement de cette thématique et crée les bases nécessaires aux étapes suivantes. La Conférence centrale partage le souhait exprimé par l'évêque responsable, Mgr Joseph Bonnemain, de «pouvoir, en automne, donner le feu vert à la réalisation du projet».

Bureau de coordination de l'aumônerie en milieu hospitalier (SeeliG)

Les expériences faites durant la pandémie de coronavirus ont montré une fois de plus à quel point l'accompagnement d'aumôniers est capital en milieu hospitalier. Le service d'aumônerie est reconnu comme apportant une contribution essentielle à l'ensemble de la société. Cependant, dans un contexte toujours plus marqué par la laïcité et la multiplicité des religions, les Eglises ne sont plus les seules à proposer des soins spirituels et leur offre doit répondre à des exigences élevées. En outre, il arrive de plus en plus souvent que des questions importantes relevant de la politique de santé soient examinées et tranchées au niveau national, bien que ce domaine relève de la compétence des cantons. La Conférence des évêques et la Conférence centrale ont convenu de mettre sur pied un bureau de coordination national, si possible à vocation œcuménique. En arrêtant cette décision de principe, la Conférence centrale a créé les conditions nécessaires à la mise en place et au financement de ce bureau.

Renforcement du dialogue avec les acteurs de la scène politique et administrative dans la ville fédérale

En tant que force de proposition et actrice majeure de l'Eglise catholique à l'échelon national, la Conférence centrale souhaite s'impliquer davantage à l'avenir dans les débats de politique sociale portant sur le bien commun, la cohésion de la société, le renforcement de la démocratie et les valeurs fondamentales de la cohabitation. Voilà pourquoi elle a décidé, il y a quatre ans, de participer à l'organisation de soutien du Forum politique Berne à la Tour des Prisons conjointement avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS). Cet engagement est prolongé jusqu'à fin 2023. Il s'agira parallèlement d'évaluer d'autres possibilités de renforcer la présence et le réseautage de la Conférence centrale avec les acteurs de la scène politique et administrative au niveau fédéral.

Dans l'idée d'œuvrer pour la préservation du monde dans lequel nous vivons, la Conférence centrale a décidé d'allouer un montant supplémentaire à «oeco Eglises pour l'environnement». Ce soutien permettra à l'organisation d'élargir son offre dans le domaine de la gestion environnementale pour les paroisses de Suisse romande.

L'Eglise en tant qu'instrument crédible et efficace de la réalisation du message de Jésus

Pour différentes raisons, l'Eglise catholique a fortement perdu de sa crédibilité et le soutien que la société lui accorde ne cesse de s'affaiblir. Face à ce constat, l'inquiétude de la Conférence centrale est grandissante. Elle a la conviction qu'au-delà des efforts personnels consentis par chacune et chacun, des réformes structurelles sont nécessaires pour donner un témoignage de vie crédible et cohérent. C'est la seule manière pour l'Eglise de regagner en rayonnement et de contribuer à l'avènement d'un monde plus juste et solidaire.

Aspirant à atteindre des objectifs comparables, divers mouvements de réforme existant au sein de l'Eglise catholique romaine en Suisse se sont associés pour fonder l'association «Allianz Gleichwürdig Katholisch» (alliance pour une dignité identique reconnue à tous les catholiques). Son engagement repose sur quatre revendications fondamentales: 1) même dignité et mêmes droits reconnus à l'ensemble des membres de l'Eglise, 2) dimension synodale transparente et participative du dialogue et des décisions, 3) avènement d'un partage du pouvoir et des responsabilités et 4) engagement au sein de la société en faveur de la solidarité et d'une égale dignité reconnue à tous les individus à l'échelon national et au niveau global. L'alliance entend ainsi contribuer au processus «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise» annoncé par la Conférence des évêques en 2019 et pour lequel la Conférence centrale s'est engagée depuis le début. La Conférence centrale soutiendra financièrement l'alliance dans sa phase de démarrage, sans toutefois en devenir membre.

Contributions Eglise Suisse, budget et stratégie de placement

Les divers engagements de la Conférence centrale, les devoirs qu'elle assume en tant qu'organisation faitière, sa participation au financement de la Conférence des évêques ainsi que les nombreuses tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques requièrent l'acquisition, la mise à disposition et la gestion des moyens financiers nécessaires. L'assemblée plénière a décidé de maintenir les contributions Eglise Suisse à verser en 2022 au même niveau que l'année précédente. Ainsi, les organisations ecclésiastiques cantonales verseront à nouveau un montant global de 13,4 millions de francs l'année prochaine en faveur de l'Eglise catholique en Suisse. Le budget 2022 de la Conférence centrale se situe également à un niveau comparable aux années précédentes.

Par la même occasion, au vu des difficultés financières auxquelles est confrontée l'Eglise catholique dans le canton de Neuchâtel, la Conférence centrale a décidé d'alléger considérablement la charge financière lui incombant pour l'année en cours et les années à venir. Les contributions ecclésiastiques étant versées sur une base volontaire dans le canton de Neuchâtel, elles ont fortement chuté en raison de la pandémie de coronavirus. C'est la raison pour laquelle la remise de sa contribution Eglise Suisse sera investie dans l'intensification de ses activités de fundraising.

Comme tant d'autres, la Conférence centrale est elle aussi confrontée non seulement au fait que les fonds déposés sur des comptes bancaires ne rapportent plus d'intérêts, mais encore au prélèvement d'intérêts négatifs sur ces avoirs. C'est pourquoi des mesures ont été adoptées afin d'y échapper. En outre, les délégués ont donné leur approbation à la création d'une commission de placement qui aura pour tâche de gérer la modeste fortune de la Conférence centrale dès que le règlement de placement aura été adopté.

Rencontres et collaboration entre la Conférence centrale et la Conférence des évêques suisses

Une partie de l'assemblée plénière a été consacrée aux rencontres qui ont eu lieu entre les représentant(e)s de la Conférence centrale et les représentants de la Conférence des évêques suisses: le 21 avril 2021 s'est déroulée, pour la première fois dans l'histoire de la Conférence centrale, une séance commune réunissant les présidences de cette dernière et de la CES. De plus, le 8 juin dernier, une délégation composée de dix représentants de la Conférence centrale a rencontré la Conférence des évêques, qui compte actuellement neuf membres. Ces échanges sont intervenus dans le contexte du processus «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise» initié par la CES. Une réflexion a également été menée au sujet de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale.

Lors de l'assemblée plénière, la présidente de la Conférence centrale, Renata Asal-Steger, a déjà abordé le sujet dans son allocution de bienvenue. Elle a d'un côté souligné combien il avait été important d'entretenir un échange personnel et de mieux faire connaissance. D'un autre côté, elle a fait part de sa grande «désillusion», parce que «la CES n'accorde pas au cheminement vers un renouveau la même valeur que celle qu'elle devrait revêtir aux yeux de la Conférence centrale. De plus, la CES n'a pas la volonté de partager avec d'autres la responsabilité de ce processus, même pas avec la Conférence centrale». Renata Asal-Steger regrette, que la collaboration mutuelle et la responsabilité commune dont il est question dans la convention réglant la collaboration entre la CES et la Conférence centrale ne se concrétisent pas assez.

Un autre aspect a été exprimé par le vice-président de la Conférence centrale Roland Loos: la CES ne reconnaît pas la Conférence centrale en tant que partenaire d'égal à égal. Au contraire, elle ne considère celle-ci que comme un partenaire parmi les autres. Cependant, une modification dans le choix des mots a pu être observée entre la rencontre des deux présidences et la réunion de la Conférence centrale avec l'ensemble de la CES. En effet, la Conférence centrale a été qualifiée de «partenaire le plus important» dans le cadre de cette dernière, et désignée comme «acteur clé» lors de la conférence de presse. Selon Roland Loos, cela pourrait être interprété comme le signe d'une évolution positive. Au cours de la discussion, un large consensus est apparu sur le fait que les deux organisations cheminent ensemble et que le chemin à parcourir est encore long. Le dicton du verre à moitié plein ou à moitié vide a été cité à plusieurs reprises, souvent en précisant qu'il fallait aussi savoir reconnaître les petits pas et avoir conscience du fait que l'instauration d'un climat de confiance constitue une étape incontournable.

La volonté du Conseil de coopération CES-Conférence centrale de se pencher encore une fois sur ce thème a été unanimement saluée. Car dans la convention réglant leur collaboration, la CES et la Conférence

centrale se sont engagées à façonner leurs relations et leur collaboration mutuelles dans un «esprit de collaboration et de partenariat empreint de confiance réciproque, de respect et d'ouverture».

Elections et départs

Enfin, l'assemblée plénière a été l'occasion pour la Conférence centrale d'élire deux nouveaux membres pour le groupe spécialisé compétent dans le domaine de tâches de la pastorale des migrants: Marie-Louise Beyeler (BE) reprendra la présidence du groupe spécialisé après le départ de Marcel Notter (AG), tandis que Christof Eberle (ZH) y siègera en lieu et place de Luis Varandas (ZH).

Il a été pris congé de deux membres ayant œuvré pendant près de douze ans au sein de la Conférence centrale: Marcel Notter (AG), qui a présidé le groupe spécialisé compétent pour la pastorale des migrants durant les dernières années, et Willy Schmidlin (OW). L'assemblée plénière a également dû se séparer de Josef Manser (AI), dont l'engagement auprès de la Conférence centrale a duré plus de vingt ans. Dans son message d'adieu, il a souligné qu'au fil de sa longue expérience, il a perçu la Conférence centrale comme une organisation qui assume sa mission «avec un esprit d'ouverture, de manière différenciée et dans une perspective d'avenir».

Les finances de la Conférence centrale en bref:

- Selon les prévisions, les contributions Eglise Suisse dues par les 26 membres de la Conférence centrale s'élèveront à CHF 13,4 millions l'année prochaine.
- Les organisations ecclésiastiques cantonales devront acquitter des contributions qui seront en moyenne légèrement supérieures à CHF 5'400.- pour 1'000 membres de l'Eglise âgés de plus de 15 ans.
- Ce montant correspond à une part de 1,2% des moyens à disposition provenant d'impôts ecclésiastiques, de contributions volontaires ou de subsides des pouvoirs publics. Ceux-ci se montent à CHF 432'000 pour 1'000 fidèles âgés de plus de 15 ans en moyenne suisse.
- Grâce à la solidarité des membres solides financièrement avec ceux à faible capacité financière, les contributions effectivement attendues de la part des organisations ecclésiastiques cantonales sont variables. Le seuil plancher se situe à CHF 2'000.- pour 1'000 membres de l'Eglise âgés de plus de 15 ans, alors que le montant dû par le canton de Zoug, qui dispose d'une solide assise financière, dépasse CHF 15'000 pour 1'000 fidèles.
- Les plus grands postes au budget de la Conférence centrale sont les suivants: cofinancement des tâches pastorales (8,89 mio), subventionnement de la Conférence des évêques suisses (2,43 mio), redevances de droits d'auteur (0,55 mio).

Le site Internet, le rapport annuel et le rapport financier de la Conférence centrale contiennent des informations plus précises à ce sujet: <https://www.rkz.ch/fr/metanav/downloads/rapport-annuel-et-financier>

Pour tout renseignement complémentaire, prière de prendre contact avec Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale:
tél. 044 266 12 01, e-mail: daniel.kosch@rkz.ch